

29.01.2010 - 12:19 Uhr

Offensive de démantèlement social - Quelle insolence ! Après le vol des rentes du 2e pilier, le lobby des assurances veut piller l'assurance-accidents !

Bern (ots) -

La majorité de la commission de la sécurité sociale et de la santé publique veut aussi, sous la pression du lobby des assurances, détériorer massivement la loi sur l'assurance-accidents ; cela après le vol des rentes du 2e pilier (baisse du taux de conversion). En effet, elle propose d'abaisser le gain assuré, ce qui sera synonyme de nouvelles affaires pour les assurances privées et entraînera une hausse massive des primes des salarié(e)s et des employeur(e)s ; elle veut supprimer toutes les rentes versées pour un degré d'invalidité inférieur à 20 % ; cette mesure touchera surtout des personnes qui travaillent physiquement et manuellement et sont victimes de blessures aux mains, aux bras, aux épaules, aux jambes ainsi qu'au dos, entraînant une diminution de leur rendement ; les fonds de couverture destinés à ces accidents existent déjà et se montent à plus d'un milliard de francs ; elle veut massivement baisser les rentes des personnes qui, accidentées par le passé, souffrent d'une invalidité persistante ; et les personnes concernées ne pourraient pas faire valoir leurs droits auprès d'une assurance responsabilité civile, parce que les assureurs-accidents auraient déjà encaissé les montants y relatifs ; une injustice crasse !

L'Union syndicale suisse (USS) se battra énergiquement pour stopper cette offensive dirigée contre une assurance-accidents performante. Elle demande instamment au Parlement d'enterrer cette révision superflue et nuisible et, en lieu et place, de s'attaquer aux vrais problèmes, comme ceux de l'assurance-maladie.

Comme la pression en faveur de cette révision vient à nouveau du lobby des assurances, le NON au vol des rentes (votation du 7 mars) sera le meilleur moyen de mettre fin aux manœuvres arrogantes et dangereuses de ces milieux pour notre sécurité sociale.

L'assurance-accidents obligatoire est une assurance sociale qui fonctionne remarquablement et ne connaît aucun problème financier. Les 700 000 accidents et plus traités par elle chaque année montrent toute l'importance qu'elle revêt dans le quotidien des travailleurs et travailleuses. Il n'y a aucune raison d'en modifier la législation.

Contact:

Paul Rechsteiner, président de l'USS (079 277 61 31), et Colette Nova, secrétaire dirigeante de l'USS (079 428 05 90), se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.